



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 113832

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'orientation dans l'enseignement supérieur. L'année de terminale est non seulement l'année du baccalauréat mais aussi l'année de l'orientation dans le supérieur. Or, pour de nombreux élèves, au vu des chiffres de réussite dans les filières universitaires, l'orientation a été un échec. En effet, 52 % des élèves échouent en 1^{ère} année de licence. Parmi ces 52 %, 16 % se réorientent dans une autre filière et 6 % abandonnent leurs études. L'orientation après cet échec en 1^{ère} année dans le supérieur est également un enjeu majeur. Ainsi, on constate qu'en terminale près d'un quart des élèves qui vont en université ont été mal orientés. Or le coût économique et social de cette mauvaise orientation est important. C'est pourquoi il est nécessaire de mieux orienter les élèves de terminale grâce à des dispositifs mieux adaptés. Aussi, elle lui demande ses projets afin de remédier aux difficultés rencontrées pour les élèves de terminale à s'orienter.

Texte de la réponse

La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités prévoit que toute inscription dans un établissement d'enseignement supérieur est subordonnée à une préinscription. La préinscription conjugue, d'une part, une procédure au moyen de laquelle le candidat exprime un ou plusieurs vœux et, d'autre part, un dispositif d'information et d'orientation appelé « orientation active ». La démarche d'orientation active, généralisée en 2009, a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les projets des futurs étudiants, leurs capacités et leurs choix de poursuite d'études. Elle doit permettre un accompagnement de l'étudiant en première année en particulier lorsqu'il envisage une réorientation. Elle s'appuie sur une communication accrue des universités sur leurs formations, leurs taux de réussite et leurs taux d'insertion professionnelle. Depuis cette date, les universités se sont particulièrement impliquées dans la démarche d'orientation active : tout élève de classe terminale qui envisage de poursuivre des études à l'université (hors IUT) peut bénéficier de la part des établissements d'une aide à l'orientation, sur le fondement de laquelle il pourra choisir sa voie en pleine connaissance de cause. Afin de renforcer le continuum entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur pour une meilleure orientation des élèves de terminale, il est nécessaire d'anticiper le conseil d'orientation dès la classe de première et laisser ainsi au lycéen le temps pour mûrir son projet personnel et professionnel. Plusieurs académies ont déjà expérimenté le conseil d'orientation anticipé en prenant appui sur la collaboration des équipes éducatives des lycées et des enseignants chercheurs des universités. La circulaire commune MESR (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et MENJVA (ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative) du 24 juin 2011 précise les modalités de mise en oeuvre du conseil d'orientation anticipé qui sera généralisé à partir de la rentrée 2011, en classe de première dans toutes les académies. Tout lycéen qui souhaite poursuivre des études dans l'enseignement supérieur pourra recevoir une information claire et objective sur l'ensemble de l'offre de formation (BTS, CPGE, Licence et DUT) ainsi qu'un conseil personnalisé pour le choix des filières dans lesquelles il a le plus de chances de réussite. Des dispositifs spécifiques seront également développés en direction des lycéens professionnels et handicapés. Par ailleurs, la réforme de la licence en août 2011 a intégré

la préoccupation de l'orientation dès l'entrée à l'université mais également tout au long des différents cursus. Formation personnalisée et qualifiante, la nouvelle licence constitue un instrument essentiel en faveur de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. La licence donne à l'étudiant les clefs de la réussite : elle généralise les dispositifs d'accueil, de soutien et d'encadrement ; elle garantit l'acquisition d'une méthode, d'une autonomie de travail et de « compétences de vie » (ouverture d'esprit, sens critique, curiosité...). Elle initie l'étudiant au processus de production des connaissances et aux principaux enjeux de la recherche dans sa discipline. La nouvelle licence prend en compte la diversité des étudiants par une offre variée de parcours, se traduisant par exemple par l'introduction de parcours classiques, de parcours renforcés et de parcours de soutien. Elle rend possibles les pauses et la reprise d'études par la semestrialisation des enseignements et l'abandon de la référence à l'année. Il s'agit de privilégier une logique d'orientation progressive et réversible reposant sur l'articulation des différentes voies de formation et la possibilité offerte aux étudiants de passer de l'une à l'autre en fonction de leurs résultats et de l'évolution de leur projet personnel.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113832

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7531

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10847